

FACE A LA PAC

Gel : interdiction de broyage et fauchage du 10 mai au 20 juin 2017

Question :

A partir de quelle date, n'ai-je plus le droit de broyer mes parcelles en gel ?

Réponse :

La période d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles en gel situées en Vienne reste la même que les années précédentes : **du 10 mai au 20 juin inclus.**

Il convient de rappeler que l'entretien des jachères est nécessaire pour éviter la montée à graines des chardons et le développement des ligneux.

Cette interdiction concerne toutes les parcelles en gel, sauf :

- Les exploitations conduites en agriculture biologique.
- Les bandes enherbées le long des cours d'eau sur lesquelles le fauchage et le broyage peuvent avoir lieu sur une largeur maximale de 20 mètres.
- Les gels situés dans les périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Les parcelles situées à moins de 20 m des zones d'habitation.
- Les jachères dans les zones de production de semences.

Question :

Et pour mes parcelles situées dans le département voisin ?

Réponse :

Là non plus, les dates n'ont pas changé depuis l'année dernière :

- Indre (DDT : 02.54.53.20.36) : Interdit du 22 mai au 30 juin inclus.
- Indre & Loire (DDT : 02.47.70.82.32) : Interdit du 16 mai au 24 juin inclus.
- Deux Sèvres (DDT : 05.49.06.89.80) : Interdit du 5 juin au 14 juillet inclus.

Les dates ci-dessous sont celles qui étaient en vigueur l'année dernière. Elles vous sont communiquées sous réserve de confirmation par arrêté départemental non paru à ce jour :

- Haute Vienne (DDT : 05.55.12.90.74) : Interdit du 1^{er} mai au 9 juin inclus.
- Charente (DDT : 05.17.17.37.37) : Interdit du 22 mai au 30 juin inclus.
- Maine & Loire (DDT : 02.41.86.65.00) : Interdit du 6 juin au 15 juillet inclus.

Aurélie MUTEL – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

- | | | | |
|---------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| ☎ Vivonne | 05.49.36.33.60 | ☎ Bonneuil-Matours | 05.49.85.87.80 |
| ☎ Montmorillon..... | 05.49.91.01.15 | ☎ Mirebeau | 05.49.50.44.29 |